

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIANCOURT se sont réunis, dans les locaux du Restaurant Scolaire, en séance ordinaire sur convocation régulière postée ou envoyée par voie électronique le 5 avril 2022, affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Roger MENN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COUELLE
MM. Sébastien RABINEAU - Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK
Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier
DUCHAUSOY - Jean MARGET - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - Isabelle
FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothée PIERARD - M. Elie
GIVELET - Mme Ophélie VAN ELSUWE - M. Casimir SZEPIZDYN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN) - M. Xavier DARCHE
(pouvoir à M. Yannick OUTERLEYS) - M. Salim BACHIR - Mme Isabelle CHARETTEUR (pouvoir
à Mme Ophélie VAN ELSUWE) - M. Louis NKAKE CHAKOMI (pouvoir à M. Casimir
SZEPIZDYN).

ABSENTS : Mmes Laëtitia ROULET - Pauline DESGUERRE - M. Loïc ABGRALL.

Monsieur Elie GIVELET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

I - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFICATION DE LEURS COMPOSITIONS

Comme indiqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2022, les représentants de la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain", ont communiqué les noms des conseillers municipaux souhaitant siéger dans les commissions suivantes :

- Commission des Affaires Scolaires :
NKAKE CHAKOMI Louis
- Commission de la Culture, de la Vie Associative et de la Démocratie Participative :
NKAKE CHAKOMI Louis
- Commission de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse :
CHARETTEUR Isabelle
- Commission de l'Information :
CHARETTEUR Isabelle
- Commission des Travaux, de la Voirie, des Bâtiments Communaux et de la Sécurité :
SZEPIZDYN Casimir
- Commission Commerce, Artisanat et Marché :
SZEPIZDYN Casimir
reste 1 disponibilité

- Commission de l'Animation de la Cité et des Jumelages :
SZEPIZDYN Casimir
reste 1 disponibilité
- Commission des Affaires Sociales :
CHARETTEUR Isabelle
- Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (1 disponibilité) :
pas de proposition
- Commission d'Appel d'Offres (1 disponibilité en suppléance) :
pas de proposition

Etant donné qu'Elie GIVELET, Conseiller Municipal de la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt avance avec Roger MENN et ceux qui font vivre notre ville" a demandé à intégrer la commission de l'Animation de la Cité et des Jumelages et qu'il reste une disponibilité, Monsieur le Maire demande aux représentants de la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain" s'ils sont favorables à cette proposition.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il reste également une disponibilité en suppléance pour la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Casimir SZEPIZDYN propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces modifications

II - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021.

III - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	A REALISER
Section de fonctionnement			
Dépenses	7 593 911.00 €	5 042 349.87 €	
Recettes	7 593 911.00 €	6 485 153.06 €	
Excédent de clôture de l'exercice		1 442 803.19 €	
Résultats reportés des exercices antérieurs		1 605 279.82 €	
Excédent de clôture		3 048 083.01 €	
Section d'investissement			
Dépenses	9 131 595.00 €	1 427 363.22 €	7 578 082.00 €
Recettes	9 131 595.00 €	2 051 964.06 €	3 316 587.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		624 600.84 €	
Excédent reporté des exercices antérieurs		2 344 961.08 €	
Excédent de clôture (article 001)		2 969 561.92 €	
Besoin de financement			4 261 495.00 €
Résultat de l'exercice 2020			
Excédent global (article 002)		1 756 149.93 €	

Monsieur le Maire précise que le compte administratif de l'exercice 2021 a été examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 8 avril 2022 et que celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conformément aux textes en vigueur, Monsieur Roger MENN quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Thierry BALLINER, 1^{er} Maire-Adjoint.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2021.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'instruction comptable M 14, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération de l'affectation du résultat constaté à la fin de l'exercice précédent. Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de financer les reports de l'exercice précédent.

Exercice 2021 et résultats reportés

Fonctionnement : Excédent	3 048 083.01 €
Investissement : Excédent	2 969 561.92 €

Exercice 2022

Investissement : Besoin de financement correspondant aux reports de l'exercice 2020 : 4 261 495.00 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

Recettes d'investissement

Besoin de financement : Article 1068 : **1 291 933.00 €**

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : Article 002 : **1 756 149.93 €**

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette affectation du résultat de l'exercice 2021.

V - CONTRIBUTIONS DIRECTES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Conformément aux orientations budgétaires 2022 et à la loi de finances pour 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer à maîtriser en 2022 la pression fiscale et pour ce faire d'adopter les taux ci-dessous, identiques à ceux de 2021 :

Libellé	Taux de référence 2021	Taux proposés pour 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties Commune de LIANCOURT	42.59 %	42.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties Commune de LIANCOURT	58.19 %	58.19 %

Les bases d'imposition 2022 ont été revalorisées de 3,4 % par rapport à celles de 2021.

L'inflation 2021 s'élève, quant à elle, à 1,6 %.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

VI - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022, chapitre par chapitre. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	1 829 700 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 525 595 €
022	Dépenses imprévues	133 320 €

023	Virement à la section d'investissement	1 500 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 309 €
65	Autres charges de gestion courante Les Conseillers Municipaux, appartenant à l'exécutif d'associations, n'ont pas pris part au vote des subventions allouées à ces associations.	492 227 €
	657362 - Subvention de fonctionnement au CCAS	180 000 €

Centre Communal d'Action Sociale	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
- Action sociale	120 000 €		90 000 €	90 000 €	90 000 €
- Résidence des personnes âgées Georges Dottin	60 000 €		90 000 €	90 000 €	90 000 €

6574 - Subvention de fonctionnement aux associations 142 664 €

COMMISSION "AFFAIRES SCOLAIRES"

COOPERATIVES SCOLAIRES

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Ecole élémentaire Jean Macé 11 classes					
- Coopérative 53 € par classe	583 €		583 €	583 €	583 €
- Sorties pédagogiques 213 € par classe	2 343 €		2 343 €	2 343 €	2 343 €
- Dotation transports 510 € par classe	2 512 €		5 610 €	5 610 €	5 610 €
Ecole élémentaire Albert Camus 8 classes					
- Coopérative 53 € par classe	424 €		424 €	424 €	424 €
- Sorties pédagogiques 213 € par classe	1 704 €		1 704 €	1 704 €	1 704 €
- Dotation transports 510 € par classe	2 320 €		4 080 €	4 080 €	4 080 €
- Classe UPE2A (500 € non versée en 2021)			500 €	500 €	500 €

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Ecole maternelle Jean Macé 5 classes - Coopérative 53 € par classe - Arbre de Noël 310 € par classe - Dotation transports 400 € par classe	265 € 1 550 € 2 206 €		265 € 1 550 € 2 000 €	265 € 1 550 € 2 000 €	265 € 1 550 € 2 000 €
Ecole maternelle Albert Camus 3 classes - Coopérative 53 € par classe - Arbre de Noël 310 € par classe - Dotation transports 400 € par classe	159 € 930 € /		159 € 930 € 1 200 €	159 € 930 € 1 200 €	159 € 930 € 1 200 €
Ecole maternelle Jean de la Fontaine 2 classes - Coopérative 53 € par classe - Arbre de Noël 310 € par classe - Dotation transports 400 € par classe - Dotation transports spécifique pour se rendre à la médiathèque ou au centre culturel (720 € pour l'année)	106 € 620 € 800 € 600 €		106 € 620 € 800 € 720 €	106 € 620 € 800 € 720 €	106 € 620 € 800 € 720 €

COMMISSION "AFFAIRES SOCIALES"

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Comité d'Action Sociale du Personnel Communal de Liancourt - Fonctionnement	8 500 €	14 000 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles - Fonctionnement	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Vie Libre - Fonctionnement	950 €	1 000 €	950 €	950 €	950 €

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Union Nationale des Combattants Union des Combattants d'Afrique du Nord Section de Liancourt- Mogneville-Labruyère (UNC- UNCAFN) - Fonctionnement	520 €	A notre bon vouloir	520 €	520 €	520 €
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie-Tunisie- Maroc - Section de Liancourt (ACPG-CATM) - Fonctionnement	520 €	Non précisé	520 €	520 €	520 €
Activie - Fonctionnement	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Association pour le Don du Sang Bénévoles de Creil et sa région - Fonctionnement	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Société des Membres de la Légion d'Honneur - Comité de Clermont - Fonctionnement	100 €	Pas de demande	100 €	100 €	100 €
La Belle Epoque - Fonctionnement	300 €	Pas de demande	300 €	300 €	300 €

**COMMISSION "ANIMATION DE LA CITE
ET DES JUMELAGES"**

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Liancourt - Fonctionnement	10 000 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €
Comité de Jumelage Olgiate Comasco-Liancourt - Fonctionnement - Exceptionnelle (50 ans)	990 €	990 €	990 € 400 €	990 € 400 €	990 € 400 €
Comité de Jumelage Mainburg - Liancourt - Fonctionnement - Exceptionnelle accueil délégation (5, 6 et 7 juin 2022) - Exceptionnelle déplacement associatif	990 €	990 €	990 € 2 010 € 3 000 €	990 € 2 010 € 3 000 €	990 € 2 010 € 3 000 €
Loisirévasion - Fonctionnement	500 €	A notre convenance	500 €	500 €	500 €
Jardins Familiaux de l'Oise Section de Liancourt - Fonctionnement	1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées Section de Liancourt - Fonctionnement	5 800 €	5 800 €	5 800 €	5 800 €	5 800 €
Entraide aux Anciens de Liancourt - Fonctionnement	8 500 €	0	0	0	0
Les Indésirables Cars - Fonctionnement	150 €	200 €	150 €	150 €	150 €

COMMISSION "CULTURE"

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Association Philatélique de Liancourt - Fonctionnement	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Déclic Photo Liancourtois - Fonctionnement	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Le Coup de Patte - Fonctionnement	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €

COMMISSION "SPORTS"

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Football Club Liancourt-Clermont - Fonctionnement	22 500 €	35 000 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €
Entente Creil-Liancourt Association - Fonctionnement	8 000 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Union Cycliste Liancourt-Rantigny - Fonctionnement - Ecole de cyclisme - Cycloport Ufolep - Ronde de l'Oise Arrivée 2 juin 2022	3 000 € 2 000 € 1 000 €	6 000 € 6 000 €	3 000 € 2 000 € 1 000 € 6 000 €	3 000 € 2 000 € 1 000 € 6 000 €	3 000 € 2 000 € 1 000 € 6 000 €

Dénomination de l'association	Subvention 2021	Subvention sollicitée pour 2022	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Les Boulistes Liancourtois - Fonctionnement - Exceptionnelle (achat barnums)	1 100 € 917 €	2 000 €	1 100 € 400 €	1 100 € 400 €	1 100 € 400 €
Badminton Club de Liancourt - Fonctionnement	5 000 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Judo Club Liancourtois - Fonctionnement	8 400 €	8 500 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €
Athlétique Club de Cauffry-Liancourt-Rantigny-Laigneville - Fonctionnement	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Volley-ball Rantigny-Liancourt - Fonctionnement	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Billard Club Liancourtois - Fonctionnement	430 €	700 €	430 €	430 €	430 €
Société de Chasse de Liancourt - Fonctionnement - Exceptionnelle (Condamnation judiciaire)	750 € 3 336.07 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Association Agréée Le Vairon de Liancourt-Rantigny pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Fonctionnement	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Avenir Cycliste de Catenoy Ufolep - Courses	860 €	900 €	860 €	860 €	860 €
Basket Club du Liancourtois - Fonctionnement	4 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

66	Charges financières	1 000 €
67	Charges exceptionnelles	40 963 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

002	Résultat de fonctionnement reporté	1 756 149 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	199 800 €
73	Impôts et taxes	3 596 016 €
74	Dotations et participations	1 972 787 €
75	Autres produits de gestion courante	210 000 €
76	Produits financiers	4 €
77	Produits exceptionnels	1 358 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

020	Dépenses imprévues	72 125 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 969 562 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	263 309 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 291 933 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	125 214 €
21	Immobilisations corporelles	807 197 €
23	Immobilisations corporelles en cours	1 350 984 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'EQUIPEMENT - RECETTES

13	Subventions d'investissement	50 380 €
----	------------------------------	----------

OPERATIONS D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES

11 - Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc"

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	229 957 €
23	Immobilisations en cours	351 973 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	280 635 €
----	------------------------------	-----------

27 - Redynamisation du centre-ville

Dépenses

23	Immobilisations en cours	246 477 €
----	--------------------------	-----------

29 - Aménagement de l'avenue Albert 1^{er}

Dépenses

20	Immobilisations incorporelles	71 616 €
23	Immobilisation en cours	112 036 €

30 - Création du parvis de l'église Saint-Martin et aménagement de la place du Chanoine Snejdareck, de l'avenue du Général de Gaulle et de la ruelle Niville

Dépenses

23	Immobilisations en cours	3 534 630 €
----	--------------------------	-------------

Recettes

13	Subventions d'investissement	889 499 €
16	Emprunts	1 218 883 €

34 - Equipement Multisports et local jeune

Dépenses

23	Immobilisation en cours	1 461 €
----	-------------------------	---------

35 - Rénovation et mise aux normes du stade René Naudot

Dépenses

23	Immobilisations en cours	466 072 €
----	--------------------------	-----------

Recettes

13	Subventions d'investissement	73 790 €
----	------------------------------	----------

38 - Rénovation de l'aile est des Communs du Château du Duc de La Rochefoucauld - Création de l'Hôtel de Ville de LIANCOURT

Dépenses

23	Immobilisations en cours	667 738 €
----	--------------------------	-----------

40 - Extension-réaménagement du restaurant scolaire

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	21 028 €
23	Immobilisations en cours	1 814 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	502 150 €
----	------------------------------	-----------

42 - Mise en place d'une vidéosurveillance urbaine

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	20 950 €
23	Immobilisations en cours	43 949 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	156 813 €
----	------------------------------	-----------

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 786 114 €	7 786 114 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 328 071 €	9 328 071 €

Monsieur le Maire précise que ce projet de Budget Primitif 2022 a été examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 8 avril 2022 et que celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des chefs de service qui ont contribué à l'élaboration de ce budget.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte cette proposition budgétaire.

VII - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION

Dans le cadre du budget de l'exercice 2022, une association se voit octroyer une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 € :

- Football Club Liancourt-Clermont

Une convention doit donc être établie avec cet organisme de droit privé afin de définir les objets, le montant et les conditions d'utilisation des subventions conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

VIII - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN DIRECTION D'ASSOCIATIONS TYPE "LOI 1901"

La commune de LIANCOURT met à la disposition d'associations liancourtoises type "Loi 1901" des locaux communaux en vue d'y pratiquer leurs activités.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention "type" lors de la mise à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

IX - VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA N° 84

Monsieur RAHMANI Mourad, gérant de la SCCV Villas du Parc, souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AA n° 84, propriété de la commune, en vue d'y construire un ensemble immobilier composé de 14 maisons en accession à la propriété aidée (Prêt Social Location Accession - PSLA), au prix de 48 000 € conforme à l'avis des Domaines.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- vendre à la SCCV Villas du Parc la parcelle cadastrée section AA n° 84
- désigner la SCP CAJET et ANTY, Notaires associés à LIANCOURT, pour la rédaction de l'acte
- l'autoriser à paraître à l'acte

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

X - SA HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE - CESSION DE PATRIMOINE

Dans le cadre de son plan de commercialisation quinquennal, la SA HLM du département de l'Oise a l'ambition de réaliser 23 ventes par an en moyenne sur l'ensemble du département.

Cette SA a identifié un logement sis 4 impasse de la Maladrerie à LIANCOURT à orienter prioritairement à la vente dès lors que le locataire occupant souhaiterait s'en porter acquéreur ou bien si ce dernier était amené à résilier à son initiative son contrat de location.

Ce logement n'avait pas vocation à être conservé dans le patrimoine immobilier de la SA HLM du département de l'Oise car il s'agissait de rachat à des propriétaires occupants en difficultés financières.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en vente de ce logement individuel.

XI - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHANOINE SNEJDARECK, DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET DE LA RUELLE NIVILLE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE DU SE60 A LA COMMUNE DE LIANCOURT

Les travaux d'aménagement de la place du Chanoine Snejdareck, de l'avenue du Général de Gaulle et de la ruelle Niville comprennent la mise en conformité des réseaux d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable conjointement avec la Communauté de Communes du Liancourtois.

A l'issue de cette mise en conformité, des travaux de renforcement et mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques et vidéoprotection sont prévus.

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage concernant la basse tension entre le SE60 et la commune de LIANCOURT pour les travaux avenue du Général de Gaulle, place du Chanoine Snejdareck et ruelle Niville.

Les parties décident ainsi que le SE60 transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de LIANCOURT pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public, de communications électroniques et de vidéoprotection.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal prend acte de ladite signature.

XII - ACTIVITES "ENFANCE ET JEUNESSE" - CONVENTIONS

Dans le cadre des activités "Jeunesse 12-17 ans" organisées pendant les vacances scolaires d'avril 2022, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions suivantes :

- Convention "Découverte et initiation à la boxe éducative" avec Monsieur Abdel NOUI
- Convention "Cardio Loisirs" avec Monsieur Daniel VOLMAR

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

XIII - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL "LE NID DOUILLET"

Dans le cadre du renouvellement des conventions d'objectifs et de financement, une harmonisation des conditions de financements des prestations de service unique aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) a été mise en place avec la MSA.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement de la structure multi-accueil "Le Nid Douillet" incluant :

- la prestation de service unique (PSU)
- le bonus "mixité sociale"
- le bonus "inclusion handicap"
- le bonus territoire CTG

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le présent procès-verbal a été affiché le 19 avril 2022.